



Le Marchand de Lunelles  
opticien - Lunetier



Cyrille Portron  
Paysagiste



# VAL DE L'INDRE Canoë Kayak

Triple champion de France des clubs

## SELECTIFS REGIONAUX DU VAL DE L'INDRE 2 et 3 février 2019



Inscriptions :

**En ligne sur le site internet FFCK- jusqu'au 28 janvier**

Droits d'inscription : 5€ par embarcation et par course – 10€ pour le WE  
**Les inscriptions reçues hors délai ou non conformes ne seront pas admises**

**Ouvert aux catégories** : Invités, Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans.  
Pagaie Jaune exigée.

**Contact** : Titouan PAPOT - [titouan.papot@levick.fr](mailto:titouan.papot@levick.fr)

**Adresse** : Rue du Moulin - 37250 VEIGNE

Val de l'Indre Canoë Kayak – Base Nautique – rue du Moulin – 37250 Veigné  
☎ 02 47 73 13 19 – [www.levick.fr](http://www.levick.fr)  
Club FFCK \*\*\* - Ecole Française de Canoë Kayak  
Agrément Jeunesse et Sport n° 37 .S.530. - Siret n° : 38 283 572 600 011



Le Marchand de Lunelles  
opticien - Lunetier



# VAL DE L'INDRE Canoë Kayak

*Triple champion de France des clubs*



## Programme pour le samedi : Course 1

- 8h45 à 9h45 : Distribution des dossards et paiement des inscriptions.
- 10h00 : Réunion des juges de portes
- 10h00 : Démonstration du parcours
- 10h30 : Qualifications
- 14h30 : Finales
- 17h30 : Remise des récompenses et vin d'honneur

Cyrille  
**Portron**  
Paysagiste



Chevalier  
Traiteur

***Le samedi à 17h30, lors des récompenses, un vin d'honneur sera offert, en présence des élus locaux et de nos partenaires, aux compétiteurs et à leur équipe d'encadrement.***



## Programme pour le dimanche : Course 2

- 9h15 : Réunion des juges de portes
- 9h15 : Démonstration du parcours
- 9h45 : Qualifications
- 13h45 : Finales



***Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'engagés***



## Jugement :

Chaque club devra fournir 1 juge à partir de 3 compétiteurs et 2 si plus de 12. Le nom des juges sera renseigné sur le fichier d'inscriptions. En cas de non respect de cette règle, le club concerné se verra pénalisé de 200€ par manque de juge.



## Sécurité :

Application du règlement fédéral.  
Vérifications du matériel.



***NB : Buvette / Restauration sur place tout le week-end.***



Val de l'Indre Canoë Kayak – Base Nautique – rue du Moulin – 37250 Veigné  
☎ 02 47 73 13 19 – www.levick.fr  
Club FFCK \*\*\* - Ecole Française de Canoë Kayak  
Agrément Jeunesse et Sport n° 37 .S.530. - Siret n° : 38 283 572 600 011

